

Face à des patrons décidés à dire non

Le différend entre la FOMH et la convention patronale de l'horlogerie concernant la compensation du renchérissement met certainement en cause l'efficacité de la politique conventionnelle en vigueur depuis plus de trente ans.

Les conventions collectives, rappelons-le, n'instauraient pas seulement une paix relative du travail limitée aux seules questions traitées dans le cadre de la convention, mais aussi une paix absolue, dans la mesure où des procédures de négociations, de conciliation et d'arbitrage sont prévues pour tous les autres problèmes.

S'agissant d'un des droits élémentaires des travailleurs — le maintien du pouvoir d'achat acquis — la prolongation du conflit actuel, qui a commencé en avril 1971 et qui ne sera réglé, au mieux, que cet automne, démontre la lourdeur insupportable et l'inefficacité remarquable des procédures instituées, dès lors que les patrons sont décidés à dire non.

Les syndicats, ouvriers — contrairement aux associations d'employés — n'ont jamais été de chauds partisans de l'indexation automatique des salaires à la hausse du coût de la vie. Ils lui ont toujours préféré la négociation qui leur permettait de revendiquer des augmentations de salaires comprenant une part de compensation de renchérissement et une part d'amélioration réelle. De la sorte, les syndicats pouvaient jouer sur un élément psychologique : les avantages obtenus avaient été négociés, et non pas octroyés par les patrons.

Cette attitude peut être défendue en période d'inflation modérée. Elle devient par contre insoutenable lorsque la hausse des prix est rapide. Pour trois raisons. D'abord parce qu'il est inadmissible que les avantages salariaux acquis soient progressivement réduits en proportion de la hausse des prix. Ensuite parce que l'indexation automatique des revenus oblige les patrons à se soucier de la lutte contre l'inflation. Elle les sen-

sibilise aux causes générales du renchérissement (hausse des loyers, spéculation) et devrait les rendre plus perméables à la mise sur pied d'une réelle politique conjoncturelle. Enfin, la non-indexation des salaires au renchérissement produit un effet pervers sur l'action syndicale, qui se trouve détournée des problèmes les plus importants : revendications sur les conditions de travail, participation, amélioration réelle des salaires. C'est là une manière certainement efficace de stériliser les forces ouvrières.

La stratégie patronale mérite aussi une mention. L'opposition à la compensation complète vient du produit terminé, où l'on trouve une multitude d'entreprises de petites dimensions. Illustration parfaite de la fragilité des structures horlogères dont les ouvriers, au moindre à-coup, font les frais. Les entreprises alémaniques, au contraire, ont montré que leur organisation industrielle est meilleure. Quant au groupe ASUAG, qui a annoncé récemment son intention d'augmenter son capital (100 millions d'argent frais) et publié des offres d'emploi pour des « cadres d'état-major pour sa direction générale », il confirme la volonté du premier groupe horloger de contraindre à l'abandon les entreprises marginales et de forcer autour de lui la restructuration de l'industrie horlogère.

Là sont les véritables enjeux. Mais il n'est pas prouvé que les organisations syndicales sauront mettre le paquet, comme on dit, pour régler le conflit actuel, puis s'intéresser enfin aux problèmes d'avenir.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : dossier de l'éditorial, information et Vietnam, journaux romands à l'écoute de Berne ; **p. 3 :** carnet de Jeanlouis Cornuz ; **p. 4 :** la Suisse, banquier sans visage ; **p. 5 :** le grand cirque monétaire et la Suisse ; **pp. 6 et 7 :** rubriques d'actualité locale ; **p. 8 :** onze semaines avant de refuser l'exportation d'armes.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 186 6 juillet 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Bernard Dafflon
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
René Duboux
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi
François Kohler
Michel Rey

Domaine public

186

DOSSIER DE L'EDITORIAL

Treize mois de négociations

● Au 1^{er} novembre 1970, le renchérissement est réputé compensé pour les salaires dans l'horlogerie pour l'indice des prix 114,3.

● A fin mars 1971, l'indice atteint 118,2. La FOMH revendique une augmentation de 60 cts à l'heure (ou 120 francs par mois). Celle-ci comprend pour moitié la compensation de la hausse déjà intervenue et pour moitié une anticipation sur celle qui est prévisible.

● Les négociations engagées n'aboutissent pas. Le patronat prétexte de la réévaluation du franc (mai 1971) pour refuser. Les parties saisissent le « Tribunal arbitral horloger », qui décide d'engager une expertise fiduciaire portant sur les comptes d'une cinquantaine d'entreprises pour vérifier les allégations patronales. En attendant les résultats de cette expertise, le tribunal arbitral rend une ordonnance provisionnelle de verser dès le 1^{er} novembre 1971 30 cts à l'heure (ou 60 francs par mois).

Le renchérissement se trouve compensé pour l'indice 119,6.

● En mai 1972, l'expertise n'est toujours pas terminée. Elle coûtera des dizaines de milliers de francs aux deux parties. La FOMH obtient des fabricants alémaniques, des Roskopf et surtout du groupe ASUAG, le versement des 30 cts restants dès le 15 juin 1972 (indice 125,1).

● Le 20 juin 1972, la majorité de la convention horlogère patronale refuse de verser cette deuxième tranche d'une revendication présentée 14 mois plus tôt.

● L'expertise se poursuit. Elle pourrait être achevée pour le début de l'automne. A fin mai 1972, l'indice des prix avait cependant déjà atteint 127,1.

● Nos calculs confirment ceux établis par *La Brèche*. Les 72 000 travailleurs de l'horlogerie ont subi à la fin juin 1972 un manque à gagner global de l'ordre de 120 millions de francs. C'est un coût élevé pour une politique conventionnelle dont l'un des « arguments » majeurs a toujours été qu'elle permettrait de réaliser une « juste » répartition des richesses.

Informer sur le Vietnam

Sujet de la conférence : « L'Indochine face aux bombes ». Orateur : Wilfred Burchett, journaliste australien (sans passeport, l'Australie est engagée dans la guerre), spécialiste des problèmes asiatiques, collaborateur du Monde diplomatique et auteur du livre « La Deuxième Guerre d'Indochine ». Toutes les précautions ont été prises : Burchett, dont c'est la première conférence en Suisse, a dû s'engager auprès de la Police fédérale à n'attaquer ni un gouvernement étranger, ni un chef d'Etat.

Le témoignage de ce spécialiste (vendredi 23

juin à Genève) est l'un des plus autorisés qui soit, même s'il est considéré comme pro-communiste. Des rencontres avec les dirigeants nord-vietnamiens actuels et passés, dont Ho Chi Minh, des séjours dans les régions tenues par Hanoi et par le FNL ont donné à Burchett une expérience unique sur le terrain. Son diagnostic : l'offensive nord-vietnamienne visait à démontrer que la politique de vietnamisation est en réalité une militarisation du Vietnam du Sud, que l'administration Thieu ne contrôle pas les masses rurales, que l'armée sud-vietnamienne ne peut tenir sans le déchaînement des forces américaines ; l'offensive n'est donc pas un échec.

Et Burchett de brosser ensuite un tableau des régions de l'Indochine menacées à la fois de génocide, de biocide et d'écocide, tant l'environnement de ce pays creusé par 20 millions de cratères de bombes est frappé sauvagement.

A la question d'une auditrice, que peut-on faire ? Burchett répond : aider (c'est ce que fait la Centrale sanitaire suisse, organisatrice de la réunion, qui a envoyé dernièrement l'équipement de deux hôpitaux d'arrière, la Confédération donnant pour sa part une station de réanimation cardiaque) et informer.

Mais l'information, sur ce sujet, est-elle encore possible ? Dans les grands quotidiens genevois, le lendemain, aucun compte rendu de la manifestation...

PRESSE

Les journaux romands à l'écoute de Berne

Berne est le siège des autorités fédérales et de nombreuses informations en parviennent chaque jour. Par quel canal sommes-nous tenus au courant de l'actualité fédérale ? La question est d'importance lorsque est mise en question la diversité de la presse en Suisse.

En faisant abstraction du quotidien économique AGEFI, il y a actuellement vingt quotidiens de langue française dans notre pays, sept paraissent dans le canton de Vaud, cinq dans le canton de Genève, quatre dans le canton de Berne, deux dans le canton de Neuchâtel et un dans chacun des cantons de Fribourg et du Valais.

Le répertoire de la presse suisse 1970-1971, publié par le Centre de recherche et de promotion de la presse suisse et le Centre d'information et de public relations (CIPR) indique les noms de onze correspondants de la presse romande accrédités à l'époque à la Chancellerie fédérale,

plus trois représentants de l'Agence télégraphique suisse, deux de la Correspondance politique suisse, un de la Radio romande et un de la Télévision romande.

Pour dix quotidiens, c'est-à-dire la moitié, un correspondant est accrédité à la Chancellerie fédérale. Il s'agit de « La Liberté », « La Tribune-Le Matin », le « Journal de Genève », « L'Impartial », la « Gazette de Lausanne », le « Journal d'Yverdon », « La Suisse », la « Feuille d'Avis de Lausanne » (aujourd'hui « 24 Heures »), la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » et la « Tribune de Genève ».

Les autres doivent se contenter d'un service d'agence. Toutefois pour deux d'entre eux, qui sont des journaux d'opinion, on peut relever que leur directeur politique est conseiller national. Il s'agit du journal « Le Pays » (Jean Wilhelm) et « La Voix Ouvrière » (Jean Vincent). On doit admettre, dans les deux cas, qu'une information de « première main » est réalisée. Qu'en est-il de « L'Est Vaudois » (anciennement « Journal de Montreux »)? On peut supposer que J.-J. Cevey, ancien directeur, actuellement syndic de Montreux et conseiller national, a conservé suffisamment de contacts avec le journal pour rendre attentif à ce qui doit être souligné en provenance de Berne.

Mais un seul correspondant à Berne est-ce suffisant? Les « pools » qui se sont établis entre « 24 Heures » et « La Tribune de Genève » d'une part et entre « La Gazette de Lausanne » et le « Journal de Genève » démontrent que ce n'est pas toujours le cas. « La Suisse » qui a depuis pas mal d'années deux collaborateurs dans la ville fédérale a tiré la conséquence de cette situation. La diversité de la presse dans notre pays ne lui permet pas d'avoir, dans bien des cas, une information directe et c'est la nouvelle d'agence, semblable dans tous les journaux, qui donne le ton. La radio et la télévision sont à même de « couvrir » avec plus de rapidité et d'efficacité l'information nationale.

Les correspondants de Berne de la presse romande

« Feuille d'Avis de Neuchâtel » : Jean-Pierre Gaschen
« Journal de Genève » : Jacques-Simon Eggly
« Tribune de Genève » : Jean Ryniker
« La Suisse » : Edouard Perrin et Georges Plomb
« La Liberté » : Pierre Barras
« Tribune-Le Matin » : Jacques Bernard
« L'Impartial » : Hugues Faesi et Jean Steinauer
« Gazette de Lausanne » : Daniel E. Margot
« Journal d'Yverdon » : J.-S. Eggly
« 24 Heures » : Michel Perrin
Radio : Michel Margot, Michel Pache
Télévision : Gaston Nicole, Jacques Rouiller.

A nos abonnés

Pour l'administration d'un journal, la période des vacances est, bien sûr, celle des changements d'adresses. Pour éviter une surcharge de travail à la secrétaire de DP, M^{lle} Schneider, le plus simple serait de faire suivre votre hebdomadaire préféré avec votre courrier habituel; au cas où cette solution ne conviendrait pas, nous vous enverrons *Domaine Public* à l'adresse que vous voudrez bien nous communiquer. Avec nos remerciements.

DP

Carnet

L'autre jour, j'ai été me promener à Lucerne avec le Freiherr. Moi pour disputer une partie d'échecs, lui pour opérer le recensement des parfums de l'endroit et apporter son soutien de masse aux teckels lucernois.

Jolie ville, Lucerne. Il y avait sur le quai le « Kurkonzert », donné par des musiciens en uniforme et écouté par des touristes endimanchés. Plus un autre orchestre, de jazz celui-là, avec les jazzmen en costume folklorique lucernois, d'où un bien joli contraste.

Dommage, vraiment, que j'aie dû défendre les couleurs de Lausanne : j'avais le choix entre la « Rundfahrt » sur le lac, « inklusiv » chor des alpes, jodel, lancer de drapeaux et « Schweizermusik » — le tout pour 14 francs — et le « Heimatabend » (traduction : soirée folkloristique), également avec « Schweizermusik ».

Ce serait une erreur, toutefois, de croire que les Lucernois ne veillent qu'aux seules émotions artistiques des visiteurs.

Incité par l'exemple du Freiherr, qui enrichissait de son mieux les parfums décrits plus haut, je me suis rendu dans l'un de ces édifices qui ont valu à l'empereur Vespasien une si juste renommée. Et j'ai médité le temps qu'il faut sur cette inscription qui pouvait se lire sur la paroi du lieu : « Ingenieur Ernst ». Puis au-dessous : « Patent Bakernit Pissoir ». Puis encore en-dessous : « System Ernst ». Puis enfin le numéro de téléphone et l'adresse de l'intéressé.

J'ai renoncé à composer le numéro... Puis revenant par l'Emmenthal, et déchiffrant sur la façade des fermes les versets bibliques que de pieux propriétaires y ont pyrogravés, je me disais qu'il n'était pas certain que nos très chers et très vaillants Confédérés (en allemand : tüchtig) soient unanimes à voter contre l'exportation des armes...

Ces considérations sont bien futiles, et j'aurais mieux fait de parler de Gertrud Kurz, la « mère des réfugiés » comme on l'appelait, qui vient de mourir. Ce sera pour la semaine prochaine.

Jeanlouis Cornuz

La Suisse, banquier sans visage

En quatre ans, les revenus de capitaux nets touchés par la Suisse ont, grosso modo, doublé. C'est ce que nous apprend un vieux numéro du *Mois économique et financier* de la Société de Banque Suisse (octobre 1971). De plus de 1,5 milliards en 1967, ils ont, en effet, passé à quelque 3 milliards en 1970. Plus précisément, la Suisse a versé 400 millions de revenus de capitaux au reste du monde, mais elle en a retiré 3 440 (sans compter les revenus des placements à l'étranger des assurances, comptabilisés sous un autre poste, et qui doivent être compris entre 100 et 300 millions).

Comme place financière internationale, notre pays gagne à tous les coups : en ne rémunérant que peu la fortune étrangère en Suisse, attirée par la sécurité plus que par le rendement, en se faisant rémunérer mieux pour la fortune suisse à l'étranger, en profitant de la différence des taux d'intérêt pour réexporter rentablement les afflux de fonds en provenance du reste du monde (même si, en 1970, les troubles monétaires internationaux ont amené la Suisse à recevoir, pour la première fois depuis longtemps, plus de fonds qu'elle

n'en a exportés). On savait déjà que les Suisses jettent l'argent par les fenêtres : du dehors vers le dedans !

14 400 francs par habitant

Il faut confronter ces résultats avec l'évaluation de la fortune tentée chaque année par l'Union de Banques Suisses (*Notices économiques* de juin). En 1970, les avoirs de la Suisse à l'étranger se seraient élevés à 166,4 milliards, dont 30 milliards de titres, 34 milliards d'investissements directs et 62 milliards d'avoirs à court terme des banques. La fortune étrangère en Suisse aurait été de 85,9 milliards, dont 53 déposés à court terme dans des banques, 14 en titres suisses et 5 en investissements directs. Ce n'est que pour la propriété foncière que le solde est en faveur du reste du monde : 7,7 milliards de biens-fonds suisses aux mains de l'étranger, contre 1,3 possédés par des résidents suisses en dehors des frontières du pays. Situation nette : l'excédent des avoirs suisses à l'étranger a été de 80,5 milliards, soit quelque 14 400 francs par habitant. Merci ! Nous sommes toujours les plus riches du monde.

On peut, à bon droit, craindre que l'enregistrement des revenus ne sous-estime systématiquement leur importance réelle : le rendement de la fortune étrangère en Suisse serait de l'ordre de 0,5 % et celui de la fortune suisse à l'étranger dépasserait à peine 2 %. Même si l'on considère le rendement net tiré de l'excédent des avoirs suisses, 3,7 %, il est d'une modestie suspecte. En fait, les revenus de capitaux dont bénéficiait la Suisse devaient être plus proches de 5 milliards que de 3, en 1970.

Le tourisme détrôné

Au cours des ces quatre mêmes années (1967 à 1970), la croissance des revenus de capitaux (100 %) a été beaucoup plus rapide que celle des revenus tirés du tourisme (24 %), traditionnellement le plus gros poste positif de notre balance des opérations courantes. Or, si c'était encore le cas au début de la période, le banquier, dès 1968, détronait l'aubergiste. Et en 1970, le tourisme ne représentait plus que les deux tiers de la somme que rapportait, à la Suisse, son rôle de capitaliste mondial.

Un nouveau business la lutte antipollution

On n'en a pas fini de découvrir toutes les façons de réaliser de bonnes affaires en combattant va-leureusement le fléau de la pollution.

La dernière trouvaille en la matière est due à M. Walter P. Wyss, rédacteur-éditeur de bulletins confidentiels de son état. Sa plus récente production s'intitule « Umweltschutz Report », et consiste comme les précédentes en une bonne douzaine de pages photocopiées reprenant sans en citer les sources de brèves informations sur le secteur d'activité en question : nouvelles techniques, nou-

veaux produits, nouvelles lois en matière de protection de l'environnement.

Le tout pour la modique somme de 576 francs par an (à titre de « Diensthonorar » pour l'auteur-repiqueur). Gageons que les quelques centaines d'abonnés auxquels M. Wyss réserve son service d'information lui rembourseront ses abonnements aux proliférantes revues spécialisées, le temps de les dépouiller, et la réalisation d'une interview par mois.

Sans compter les nouvelles que lui livrent complaisamment les entreprises désireuses de faire valoir leurs généreuses initiatives pour la belle cause écologique.

Uni de Lausanne: tout va bien

Rien de plus rassurant que le « Bulletin d'information de l'Université de Lausanne ». Alors que les autorités universitaires poléminent à longueur de colonnes dans les journaux du lieu, cette respectable publication officielle plane au-dessus de la mêlée.

Le morceau de résistance du troisième numéro qui vient de paraître (juin 1972) : une étude de six pages sur un centenaire de tout repos, le Palais de Rumine, qui ne manquera pas de passionner les futurs occupants de l'Université de

Le grand cirque monétaire et la Suisse

C'est où cette page, ce morceau d'anthologie, chez Hugo ? ou Jules Verne ? Hugo, peut-être, où l'on voit dans l'entrepont d'un navire qui tanguent une lourde pièce d'artillerie, libérée de son affût, et qui roule au rythme du cahot des vagues d'un bord à l'autre, menaçant par ses parcours imprévisibles d'écraser les hommes.

73 milliards de dollars roulent d'un bord à l'autre de l'Atlantique secouant les économies nationales. L'on vit aujourd'hui le nouvel épisode d'une de ces courses folles. Pas le dernier.

Il en résulte des dangers nouveaux. Car il ne s'agit pas seulement de savoir si la spéculation va toucher sa prime en marks, en francs suisses, en yen, mais de comprendre qu'une menace aggravée pèse de la sorte sur le mouvement socialiste dans tous les pays industriels.

Quelle était, aux temps classiques d'il y a une quinzaine d'années, la menace d'une crise monétaire ? Un pays, devant la baisse de ses exportations, devant la poussée de l'inflation interne, était acculé à la dévaluation. L'or étant la réf-

Dorigny. L'actualité lausannoise ? deux pages de résultats sportifs, l'organigramme de l'établissement, avis divers et notes biographiques sur quelques nouveaux professeurs.

Pour le reste, consulter la rubrique universitaire tenue par 24 Heures. Et, pour la bonne bouche, un coup de projecteur (quelques semaines après la télévision) sur un illustre « ancien étudiant », le colonel commandant de corps Gérard Lattion. Toute ressemblance, toute allusion à des incidents passés ou actuels ne seraient que le fait de hasards fâcheux ou de coïncidences involontaires.

CQFD. Tout va bien.

rence internationale, il changeait sous la pression des circonstances la parité de sa monnaie.

Dans cette situation classique de larges possibilités de pressions étaient déjà offertes aux capitalistes nationaux. Contre un front populaire, contre un gouvernement travailliste, on menaçait de vider les caisses, d'affaiblir le crédit, etc...

Aujourd'hui, où les monnaies se réfèrent accessoirement à l'or, mais essentiellement à un dollar qui n'ose guère affronter la dévaluation, ce sont les détenteurs de capitaux flottants ou de capitaux placés à court terme qui se font les premiers juges de la santé économique d'un pays. Actuellement sont menacées la livre anglaise, la lire italienne. On ne peut s'empêcher de penser que les grèves importantes qui ont affecté ces pays sont de la sorte punies par le capitalisme financier. Certes ce dernier ne joue pas gratuitement contre telle ou telle monnaie, mais il détient un pouvoir nouveau : il amplifie les moindres signes de faiblesse, il prend l'initiative, et surtout il est devenu une institution permanente prête, en toutes circonstances, à intervenir.

Imaginez un instant que la gauche prenne le pouvoir en France; quel magnifique, relais obtiendront les capitalistes nationaux ! Comme il sera facile de jouer à la baisse le franc français.

Le point essentiel reste l'impunité dont jouit le dollar. Un rééquilibre de la balance américaine, sanctionné par la référence du dollar à un étalon international (l'or est encore le plus pratique à la condition qu'il soit soustrait à toute spéculation privée), est nécessaire. Les implications politiques et internationales d'une telle mesure sont évidentes. On retrouve les têtes de chapitre : fin de la guerre du Vietnam, désarmement, relance de l'économie du Tiers Monde.

Deuxièmement, le contrôle des mouvements de capitaux devrait être internationalement réglementé tant à travers l'activité des banques qu'à travers les sociétés multinationales, qui transfèrent constamment des fonds et se protègent par anticipation contre toute perte de change.

Troisièmement, ces contrôles accrus devraient

être pour le moins opérant à l'intérieur de l'Europe. La création d'une monnaie européenne découragerait d'autant les possibilités de la spéculation.

Jusqu'ici la Suisse s'imaginait être totalement à l'abri du roulis de la spéculation internationale. Deux atouts fondaient sa sécurité : une économie prospère et un appareil bancaire puissant capable de réexporter (aux conditions les meilleures) un afflux monétaire. Par sagesse, la Suisse s'abstenait de surcroît de faire jouer au franc le rôle d'une monnaie internationale.

La santé pénalisée

La prudence se retourne désormais contre le franc suisse. A partir du moment où ce n'est plus le pays déséquilibré et notamment les Etats-Unis qui doit s'aligner sur la valeur de référence, mais où s'exprime la relativité des monnaies les unes par rapport aux autres, ce sont les pays sains qui sont menacés de réévaluation.

Dès lors que la santé est pénalisée, la situation privilégiée de la Suisse est fondamentalement remise en question.

Plus que tout autre pays, la Suisse, en raison de sa « vocation » exportatrice et bancaire, a fait de la convertibilité des monnaies un tabou.

Dès maintenant, le tabou est tombé : sont admises des formes rigoureuses de contrôle.

Il va de soi à nos yeux qu'une surveillance du mouvement de capitaux est indispensable.

Mais cette reconversion de notre philosophie économique ne peut se limiter au seul secteur financier.

Devra être désormais arraché aux lois du marché tout ce qui est objet de spéculation. Et d'abord le marché immobilier (terrains et logements). C'est le seul moyen de donner le moins possible d'emprise aux poussées extérieures. Nous avons à nous inventer une nouvelle aérodynamique !

La Suisse a fini de traire la vache du libéralisme économique. Elle ne maintiendra sa santé qu'en mettant en place de manière exemplaire une économie non-spéculative.

La semaine dans les kiosques alémaniques

La lecture des journaux d'outre-Sarine, peu courante en Suisse romande comme le prouve l'analyse des répartitions de tirage des grands titres suisses allemands, est pourtant importante. Les préoccupations des lecteurs et des journalistes sont à quelques centaines de kilomètres tout à fait différentes. Pour tenter de faire le lien de façon plus précise avec l'« Alémanie », nous survolerons régulièrement la presse vendue dans les kiosques de Bâle à l'Oberland bernois, soit sous la forme synthèses, soit en de brefs bilans descriptifs dont voici le premier.

Aussi bien le *Sonntags Journal* (2. 7) que *Die Weltwoche* (28. 6) consacrent un article à Franz Disler, ce journaliste suisse, ancien légionnaire et héros de nombreuses aventures, qui a prétendu révéler la voie de la trahison des procès-verbaux des entretiens germano-russes. Cela permet de découvrir tout un petit monde assez étonnant.

Poursuivant ses portraits de villes suisses, *Die Weltwoche* présente Granges (Soleure), « la plus prolétarienne des villes suisses », à la recherche de son identité. Notons que Granges, dont le conseil municipal (exécutif) compte actuellement 4 socialistes, 4 radicaux et 1 chrétien démocrate, a, depuis 1899 et sans interruption, un maire (syndic) socialiste.

Le même journal annonce qu'il absorbera, en juillet, la revue *Schweizer Spiegel*, fondée en 1925 et qui plafonnait depuis quelques années. En ce qui concerne l'accord de Rome sur les travailleurs italiens en Suisse, *Die Weltwoche* estime qu'il accroît les chances de succès de la III^e initiative contre la pénétration étrangère. Signalons encore une interview du nouveau directeur de la radio de la Suisse alémanique et une analyse sur le pouvoir à la Migros qui révèle le rôle important de M. Pierre Arnold.

Dans les indiscretions du *Sonntags Journal*, l'an-

nonce d'une nouvelle formule centre-gauche que des jeunes turcs chrétiens démocrates envisageraient et qui aboutirait à l'élimination de l'Union démocrate du centre du Conseil fédéral et à l'élection d'un chrétien démocrate de gauche. La conséquence serait un Conseil fédéral formé de trois chrétiens démocrates, deux socialistes et deux radicaux. Se non e vero...

L'attaque de l'Union démocrate du centre contre l'information télévisée fait l'objet d'une analyse critique. La galerie hebdomadaire des portraits est consacrée au bras droit du conseiller fédéral Graber, l'ambassadeur Ernesto Thalmann, à Françoise Sagan et à Willy Brandt.

La présentation de la Banque Wochzod de Zurich, c'est-à-dire de la Banque russe en Suisse, révèle seulement que sur les 35 employés, quatre sont russes et que sur les quatre directeurs, deux sont suisses, dont un seul est membre du parti du travail, Friedrich Giger, 55 ans. Ces deux directeurs suisses sont membres de l'Association suisse des banquiers.

FRIBOURG

Place de la Gare: la politique du fait accompli

1965 : Premières discussions au sujet d'un aménagement de la place de la Gare.

14. 1. 1970 : Le Conseil général autorise le Conseil communal à accorder un droit de superficie pour la dite place et à investir 0,5 million à fonds perdu (crédit voté en 1965) dans une société immobilière qui devra être constituée à Fribourg.

27. 6. 1972 : Le Conseil général autorise le Conseil communal à accorder un crédit de 1,8 million pour le déplacement des conduites souterraines et l'aménagement de surface.

L'aménagement de la place de la Gare est destiné à améliorer les conditions de circulation au carrefour le plus névralgique de la ville de Fribourg. La conception dominante des autorités communales est de canaliser tout le trafic-piéton dans un souterrain avec centre commercial et de transformer la surface en fonction des exigences de la circulation automobile.

Il est certain qu'un tel aménagement a influencé le plan directeur de la circulation de la ville. Ce plan n'a été présenté à la presse que le 8 juin 1972 et ne sera discuté au Conseil général qu'au mois de septembre. Il prévoit une route de ceinture, dans le but d'orienter, directement à la porte de la ville, le trafic de transit vers ses régions de destination, ainsi que des voies d'accès pour le centre-ville. Mais, un tel plan directeur semble également être conditionné par plusieurs autres projets : parking des Grand-Places, parkings situés le long du futur prolongement de la rue Saint-Pierre jusqu'au sommet de la route Neuve, plan de quartier de la Gare, aménagement du quartier du Criblet avec l'éventuelle implantation du Centre fédéral des chèques postaux.

Or, tous ces projets ont été prévus, et même réalisés, avant la présentation, la discussion et l'acceptation du plan global de circulation. Sans doute, celui-ci marque-t-il la volonté des autorités communales d'apporter une solution au problème de la circulation automobile et, par là, de l'aménagement du centre-ville.

Cependant, on peut se demander si un choix est encore possible dans l'affectation de ce centre : priorité aux transports privés ou/et publics, aux besoins commerciaux ou/et culturels. Sera-t-il possible de faire de la ville un lieu de rencontres et d'échanges, riche en événements ? Il semble plutôt que la transformation de la place de la Gare n'est qu'un des maillons de la politique du fait accompli : aménager le centre-ville en fonction des contraintes et des besoins de la circulation automobile et des exigences commerciales.

Les socialistes et la question jurassienne

Cette année le séparatisme jurassien fête son vingt-cinquième anniversaire. Il peut dès lors paraître surprenant aux non-initiés d'apprendre que le Parti socialiste jurassien a pris la résolution, lors de son congrès du 27 mai, d'étudier la question jurassienne. Pourquoi cette mise à l'ordre du jour tardive d'un problème qui domine la vie politique jurassienne depuis un quart de siècle ? Pendant cinq lustres, le PSJ a évité d'ouvrir le débat sur le fond, se réfugiant derrière la position arrêtée, après bien des tâtonnements, par le congrès du 26 mars 1950 : « Un membre du Parti socialiste est libre d'avoir son opinion sur le problème jurassien, de militer dans le mouvement séparatiste jurassien et de faire partie de ses organes, pour autant qu'il n'engage pas le parti et n'enfreigne pas les décisions prises par lui ». Cette résolution impliquait la même liberté pour les partisans de Berne. Par cette attitude neutre, on voulait garantir la paix au sein du PSJ. En fait, elle ne réussit pas à maintenir l'unité, sinon en façade. L'antagonisme entre séparatistes et anti-séparatistes contaminait même l'approche de questions sans rapport direct avec le problème jurassien. Le duel Gassmann-Huber, lors des dernières élections fédérales, constitue sa dernière manifestation éclatante. Si éclatante même qu'elle a contribué à cet abandon de la politique de l'autruche.

Clarification nécessaire

Le PSJ prévoit une première démarche visant à définir les points d'accord et de divergences entre ses membres, puis, dans une seconde phase, une prise de position. Ce travail de clarification est nécessaire, mais il ne suffit pas, si l'on veut déboucher sur une option socialiste. Une telle volonté postule une approche socialiste du pro-

blème posé par la minorité jurassienne. Par approche socialiste, nous n'entendons pas la démarche électoraliste qui consiste à calculer ce que le PSJ gagnerait ou perdrait en électeurs et en sièges en cas de modification des structures politiques cantonales. Il s'agit d'élever le débat. Quels rapports peut-on établir entre la revendication autonomiste et le socialisme ? Voilà la question primordiale.

Des points de repère

Dans cette réflexion, seront mis en avant certains travaux de la gauche française, notamment du PSU sur les problèmes du développement régional et la protection des minorités ethniques. On dira que la France est un pays centralisé entre tous et que ces analyses ne sont pas exportables; mais précisément le Jura est en situation de minorité à l'intérieur d'un Etat centralisé, le canton de

VAUD

Une « Histoire du Soldat » à la source

La Fête à Lausanne a des côtés jamais vus ailleurs. Au haut des escaliers de la cour de la Mercerie, où l'Orchestre de chambre en pullover joue Mozart et accompagne des solistes excellents (telle Geneviève Kaiser), un marchand vend, dans un petit carton blanc, des frites chaudes. Et la pureté mozartienne n'en est pas incommodée. Enfin de la musique sans le conformisme des salles de concert.

Mais il faut dire surtout la qualité exceptionnelle des représentations de l'« Histoire du Soldat ». Le snobisme romand n'avait assimilé les provocations musicales et scéniques de l'« Histoire du Soldat » qu'à travers le prestige d'Ansermet (d'où la prédominance accordée à la musique), et le rôle essentiel, en habit noir, du récitant. Elie Gagnebin apportait sa caution quant au

Berne. A signaler encore, côté socialiste suisse, l'ouvrage de Marcel Schwander, des articles de « *Politica nuova* ».

On ne peut en tout cas plus se contenter d'avancer l'argument repris jusqu'ici par des syndicalistes et des dirigeants du Parti bernois qui pensaient que le rattachement à l'Etat de Berne, prétendument économiquement puissant et progressiste, était un gage de progrès social.

Au-delà du choix du Parti socialiste jurassien, c'est l'ensemble du Parti suisse qui aura à se déterminer. Il aura à choisir entre le courant centralisateur, certainement majoritaire, et l'importance accrue que d'autres accordent au fédéralisme ne signifie pas la possibilité pour Berne de résoudre seul le problème à l'intérieur de ses frontières cantonales, mais qu'il signifie l'application d'une solution fédéraliste au Jura lui-même : c'est-à-dire pour le moins l'autonomie jurassienne.

respect, à travers cette mue, des intentions premières.

La Société d'orchestre de Bienne, Pierre-Jean Valentin, Jean-Marie Verselle, Pierre Court et Marianne Schindler ont réussi, dans la pauvreté des moyens théâtraux, dans une mise en scène telle que Ramuz avait dû la rêver quand il rêvait, lui, d'un spectacle populaire, une représentation qui approche le plus de l'esprit originel du spectacle.

Le pont d'un char à bras pour scène supérieure, pour le reste le goudron d'un préau. Un soldat, enfin non minable, mais soudard comme un grenadier, une princesse non éthérée mais solide et dansant pieds nus, un diable ne forçant pas sur le méphistophélique, mais vibrant de nervosité vraie. Parfaite mise en scène. Le tout avait la santé de la musique.

Jamais la jeunesse de l'œuvre ne nous était apparue avec une telle évidence.

GENÈVE

L'exception communiste et la règle bourgeoise

En Suisse, la répartition des fonctions politiques honorifiques est basée sur des principes non-écrits souvent subtils et auxquels on accorde un caractère quasi sacré. Ainsi le « turnus » qui permet aux représentants de chacun des grands partis d'accéder régulièrement à la présidence de l'exécutif et du législatif. Cela est vrai à Genève comme ailleurs. A cette différence près que le Parti du travail est systématiquement écarté lorsque son tour vient d'accéder aux « honneurs » : dans la ville de Calvin, pas de maire, pas de président du Conseil municipal communistes.

Or aux dernières élections municipales, Roger Dafflon, le candidat du Parti du travail avait été élu haut la main au Conseil administratif (exécutif communal) et son parti restait, le plus puissant au Conseil municipal (législatif).

La collégialité battue en brèche

Depuis quelques semaines le monde politique genevois est en ébullition. Un autre principe de la vie politique suisse est battu en brèche : celui de la collégialité, qui veut que chacun des membres de l'exécutif assume les décisions prises par le collègue. A deux reprises M. Dafflon s'est soustrait à cette obligation.

A propos des pompiers

Tout d'abord lorsque le Conseil administratif refusa des primes de nuisance aux pompiers et que ceux-ci se mirent en grève, Roger Dafflon, appuyé par son parti, admit le bien-fondé de ces revendications. Puis le Conseil refusa un congé à des pompiers qui voulaient suivre un cours de formation syndicale. R. Dafflon révéla devant le législatif que cette décision était celle des con-

seillers administratifs bourgeois; lui-même et son collègue socialiste s'y étaient opposés.

Tollé dans les rangs bourgeois. Indignation sous la plume des correspondants de politique locale : on vous l'avait bien dit, un communiste ne joue jamais le jeu, il est impossible de gouverner avec ces gens-là.

Le système politique suisse favorise le gouvernement de tous les partis. Si l'on accepte cet état de

fait il faut en tirer toutes les conséquences. Les principes du turnus et de la collégialité doivent être appliqués intégralement et il n'y a pas alors de raison d'écarter les communistes des présidences. Ou alors l'application de ces principes dépend du rapport des forces. L' élu communiste aurait tort alors de se gêner et de respecter ce que les bourgeois ne respectent que lorsque leur intérêt l'exige.

ONZE SEMAINES AVANT DE REFUSER L'EXPORTATION D'ARMES

Un argument par semaine

On dit que la votation sur l'initiative qui prévoit l'interdiction d'importer des armes aura lieu le 24 septembre. Mais jusqu'ici nulle confirmation officielle. Ce flou n'est guère admissible. Juillet et août sont des mois creux et une votation ne s'improvise pas en trois semaines.

Bref, on en est réduit à faire comme si; comme si la date du 24 septembre était définitive.

A partir d'aujourd'hui, dans DP, nous présenterons chaque semaine un argument en faveur de l'initiative ou un contre-argument à la propagande adverse.

Ça coûtera plus cher

Argument des adversaires : des armes sont mises sur le marché; la Suisse les achète pour sa propre défense nationale; lorsque ces armes-là sont exportées, elles sont fabriquées en plus grande série; leur prix peut être abaissé puisque les coûts fixes sont amortis sur de plus grands nombres.

Cet argument est sans pertinence.

D'abord ceux qui l'avancent sont disqualifiés et n'ont pas le droit d'en user. En effet, lorsqu'il est question de se procurer des armes, notamment des avions, en les fabriquant en Suisse sous licence, ils se prononcent pour la production dans les usines helvétiques quand bien même elle est plus coûteuse. A cette occasion, nul souci chez eux d'alléger le budget de la défense nationale.

Deuxièmement l'argument n'est pas fondé.

La grande série ne représente pas un abaissement du prix de vente, mais un accroissement du bénéfice. C'est une loi industrielle classique. L'article qui tire, rapporte, car son prix de revient est plus faible.

Si tel n'était pas le cas, si la Suisse, en achetant des armes auprès des fabricants suisses exportateurs, bénéficiait d'un abattement, il faudrait le démontrer et il suffirait pour cela d'ouvrir les livres de comptes. Les marchands de canons s'en sont jusqu'ici abstenus.